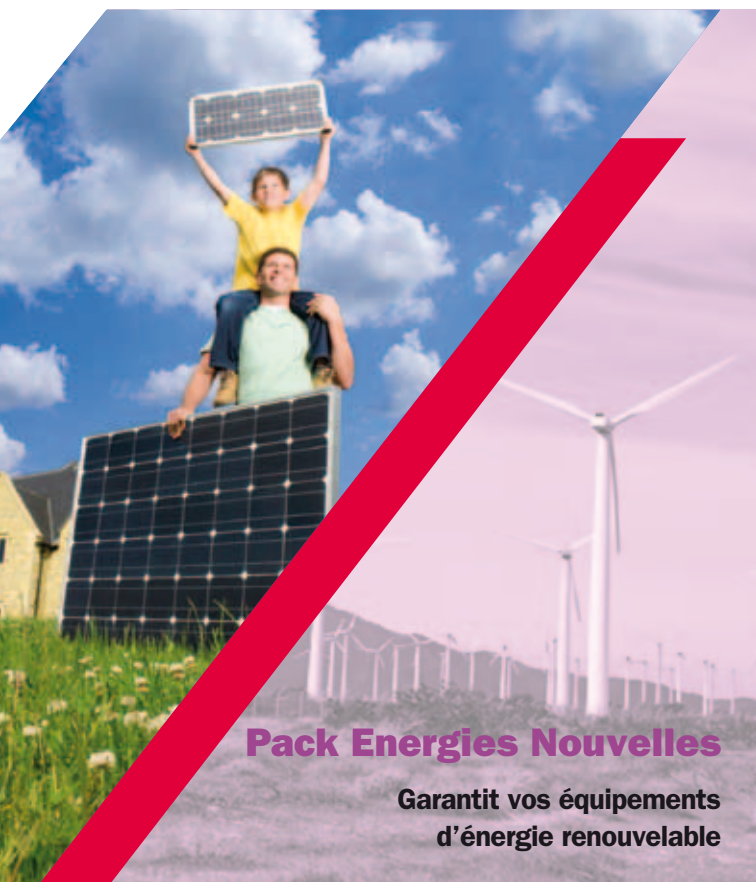


Habitation

Comment assurer mes équipements écologiques ?



Pack Energies Nouvelles

Garantit vos équipements
d'énergie renouvelable

réinventons / notre métier



Vous souhaitez vivre pleinement votre vie, faire des projets et préparer l'avenir en toute confiance. Notre métier est de vous proposer les solutions qui vous protègent, vous, votre famille, vos biens, votre patrimoine.

Pour vous accompagner dans votre engagement écologique.*

Garanties dédiées aux panneaux solaires, aux éoliennes et à la géothermie.

Avantage citoyen : le Chèque-Vert*

Si vous ne pouvez pas utiliser votre équipement écologique suite à un sinistre garanti et que :

- vous subissez une perte financière liée à la non-revente de votre excédent d'énergie,
- ou vous devez louer un appareil de chauffage de substitution.

Bénéficiez du Chèque-Vert*, jusqu'à 500 € TTC par sinistre.

** Offre soumise à conditions. Selon clauses et conditions du contrat.*

www.axa.fr

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre. **AXA Assurances IARD Mutuelle.** Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - **Entreprises régies par le code des assurances.**